



MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE

SECRETARIAT GENERAL

PROJET D'URGENCE POUR LE RENFORCEMENT DE LA PRODUCTION ALIMENTAIRE (PURPA)

FONDS DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE (FDA)



MISE EN PLACE D'UNITES DE TRANSFORMATION INNOVANTES POUR LA PRODUCTION DE FARINES ALTERNATIVES de MANIOC, de SORGHO, de PATATE DOUCE, de BLE, ET d'HUILES ALIMENTAIRES DE SOJA et d'ARACHIDE

APPEL A PROJET

19 JUIN 2025

Date de publication :

AMI No : 002 - 2025

1. Le Projet de Renforcement de la Production Alimentaire (PURPA) est un projet au niveau du Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage financé par le Banque Africaine de Développement. Son objectif général d'accroître la production de céréales et d'oléagineux à Madagascar pour une augmentation de la production alimentaire de qualité. Cela rentre dans la vision d'autosuffisance alimentaire du Pays, à travers la réduction de la dépendance à l'importation des principales denrées alimentaires dont la farine et l'huile alimentaire. Dans sa Composante 2, PURPA envisage de financer des initiatives d'investissement dans la transformation alimentaire pour les filières manioc, sorgho, blé, patate douce, arachide et soja. Le financement va se faire à travers le Fonds de Développement Agricole (FDA), qui est l'outil financier du Ministère tutelle du Projet.
2. Dans ce cadre, le Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage invite les acteurs du secteur de transformation agro-alimentaire à présenter leur projet de mise en place d'unité de transformation innovante pour les filières agricoles citées supra, au niveau des 20 Régions d'intervention du PURPA : Diana, Sava, Sofia, Boeny, Betsiboka, Analanjirofo, Atsinanana, Alaotra Mangoro, Analamanga, Itasy, Bongolava, Vakinankaratra, Melaky, Amoron'i mania, Matsiatra Ambony, Ihorombe, Menabe, Atsimo Andrefana, Androy et Anosy. L'appel à projet concerne les projets d'agrégation et s'adresse aux opérateurs privés, coopératives agricoles porteurs de projet d'agrégation agricole, travaillant, ou souhaitant travailler en collaboration avec des producteurs en exploitation familiale, au niveau des filières indiquées.
3. Les candidats intéressés doivent fournir les informations indiquant qu'ils sont éligibles au financement et sont invités à consulter dans les Termes de Référence les détails correspondants. Les TdRs peuvent être retirés auprès des bureaux régionaux du FDA pendant les heures d'ouverture, ou demandés par email à l'adresse dop@fda.mg.
4. Les dossiers de manifestation d'intérêts doivent être adressés aux bureaux régionaux du FDA ou au niveau du bureau du FDA central, **au plus tard le lundi 21 juillet 2025 à 15h**. Le cachet de la poste faisant foi pour les dossiers envoyés par voie postale.
5. Les manifestations d'intérêts par voie électronique ne sont pas autorisées.

Antananarivo, le 19 JUIN 2025

Le Directeur Général



RA*IDRIARIMANGA Niry Freddie